

Service d'audit interne		
Comité des OPL 21-22 novembre 2023		Point 4.4.
Dossier suivi par : Nirina Razafintsalama, responsable d'audit interne		Information
Version du 01/11/2023		

1. Résumé

Pendant cette année 2023, la COI s'est engagée pleinement à corriger les lacunes, améliorer le contrôle interne, renforcer la situation financière et optimiser les procédures de gestion. Des besoins de formation ont été identifiés pour soutenir ces efforts, notamment dans les logiciels, les normes internationales et les nouvelles procédures.

2. Etat d'Avancement

2.1. Suivi des recommandations des audits

Pour donner suite à des manquements dans la comptabilité et la mise à jour des données financières identifiés lors d'une évaluation externe, des mesures de remédiation ont été prises, notamment la réduction des retards dans l'audit du compte du Secrétariat général et le renforcement de l'utilisation du logiciel SAGE. Une attention particulière a été portée à la fragilité financière de l'organisation, avec un plan d'action visant à rétablir un compte de réserve.

En plus, des actions ont été entreprises pour améliorer le contrôle interne, y compris la rédaction de manuels de procédures, la mise en place d'un programme d'appropriation des nouvelles politiques, et la dématérialisation des processus. Les assistants techniques du projet INCA2 soutiennent ces efforts.

2.2. Environnement de l'Environnement de contrôle interne

La COI s'efforce d'instaurer un environnement de contrôle interne visant une gestion efficace, transparente et conforme. Cela inclut la promotion d'une culture organisationnelle fondée sur l'éthique et l'engagement du Secrétariat général envers le Plan de Développement Stratégique (PDS) Horizon 2030. Des discussions sur la création de postes renforçant la structure sont en cours, tout comme la mise en œuvre de nouvelles politiques et procédures pour améliorer la gestion. La COI encourage également ses agents à adhérer à un code d'éthique et prépare une mise à jour pour refléter les normes internationales, renforçant ainsi son engagement en faveur de l'éthique et de la conformité au sein de l'organisation.

En parallèle, des initiatives de gestion des ressources humaines sont mises en place, la technologie est exploitée pour faciliter le partage documentaire interne, et des mesures sont prises pour renforcer la gestion de l'informatique. De plus, un plan de continuité des activités est en cours de développement pour faire face à des situations imprévues. L'objectif global est de renforcer la gouvernance, l'éthique et la gestion de la COI afin de réaliser les objectifs du PDS Horizon 2030 et de relever les défis à venir.

2.3. Risques majeurs à gérer

L'organisation est exposée à des risques importants, notamment la **dépendance aux financements externes, la mauvaise gestion des coûts, le non-suivi des recommandations d'audits précédents, l'absence de plans de continuité d'activité, et les risques liés à la technologie de l'information.**

La dépendance aux donateurs internationaux met en danger la pérennité des projets, tandis qu'une mauvaise gestion des coûts peut entraîner des remboursements excessifs (dépenses inéligibles), affectant la liquidité de l'organisation. Ignorer les recommandations d'audits précédents expose l'organisation à des faiblesses du contrôle interne, augmentant les risques de fraude et d'inefficacité.

L'absence de plans de continuité d'activité et de reprise d'activité expose l'organisation à des désastres potentiels sans solution prévue, tandis que les risques liés à la technologie de l'information incluent des systèmes inadaptés, un manque d'innovation, des pertes de données, un support technique insuffisant, et des violations de la protection des données.

La gestion proactive de ces risques est essentielle pour assurer la stabilité financière, le contrôle interne efficace et la sécurité des systèmes informatiques.

2.4. Réalisation d'audit interne et Comité d'audit et des risques

En septembre 2023, sur les 24 missions d'audit interne prévues d'avril 2023 à mars 2024, 30 % ont été achevées, 30 % sont en cours de finalisation, et 40 % restent à réaliser d'ici mars 2024. Certaines missions ont été regroupées au sein du Secrétariat général de la COI en raison de constatations nécessitant une analyse plus approfondie et des discussions au sein des différents services (ex : gestion de contrat, trésorerie, ressources humaines, masse salariale).

L'audit interne a également été sollicité à plusieurs reprises pour apporter des contributions essentielles aux améliorations organisationnelles, notamment dans les domaines de la gestion financière, des achats, des ressources humaines, et des subventions (comité d'accréditation, comité de suivi des projets).

Le comité d'audit a tenu cinq réunions, dont quatre en visioconférence et une en présentiel. Lors de la réunion en présentiel du 24 octobre 2023, le comité a présenté ses recommandations **en annexe** à cette fiche.

2.5. Perspectives

- 1- Utilisation du Modèle de Rapport Semestriel : L'audit interne continuera d'utiliser le modèle de rapport semestriel pour présenter les résultats de ses missions d'audit de manière structurée et conforme aux normes.
- 2- Mise à Jour du Manuel d'Audit Interne : Le manuel d'audit interne sera régulièrement mis à jour pour refléter les meilleures pratiques et les évolutions au sein de l'organisation.
- 3- Système de Lanceur d'Alerte et Comité d'Alerte Rapide : La mise en œuvre du système de lanceur d'alerte permettra aux membres du Comité d'Audit et de Risques (CAR) d'être informés trimestriellement des cas rapportés.
- 4- Revue Trimestrielle du Registre des Risques : Une revue trimestrielle du registre des risques organisationnels sera effectuée pour évaluer la gestion des risques et le plan de remédiation. L'objectif est d'assurer une meilleure maîtrise des risques.
- 5- Suivi des Recommandations d'Audit : Une revue trimestrielle du "Audit Recommendation Tracker" permettra de suivre l'état d'avancement des recommandations à mettre en œuvre par le Secrétariat général de la COI (SG-COI).
- 6- Évaluation de la Performance de l'Auditeur Interne : L'auditeur interne sera évalué sur sa performance par les membres du CAR en collaboration avec la haute direction du SG-COI, favorisant ainsi une amélioration continue. Ceci permettra d'établir un plan de formation continue.

- 7- Utilisation de Logiciels d'Audit et de Gestion des Risques : L'audit interne fera une prospection de logiciel spécialisés pour renforcer l'efficacité de ses processus, notamment en matière de planification, d'exécution et de suivi des audits, ainsi que de gestion des risques.

Ces perspectives visent à renforcer l'efficacité de l'audit interne, à assurer un suivi rigoureux des risques et des recommandations, et à favoriser une culture d'amélioration continue au sein de l'organisation.

3. Annexe

- Annexe 1 : PV du Comité d'audit et de risque du 24/10/23